

Séance du 25 MAI 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 22/2022

7-1

Envoyé en préfecture le 02/06/2022

Reçu en préfecture le 02/06/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220525-202222COMPTABG-DE

---- L'an deux mille vingt-deux

le 25 mai à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 mai 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

2 pouvoirs : **MACCARIO** Fabrice pouvoir à **ROBERT** Frédéric ; **SECHEPINE** Elisabeth à **WEBER** Hélène

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1/2022

----- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits en section d'investissement du budget général.

1. Concernant l'opération n°209, portée par la communauté de communes via une délégation de maîtrise d'ouvrage, des écritures ont été réalisées pour intégrer les dépenses et les recettes au budget communal. Or, un compte « 2031-études » n'a pas fait l'objet d'intégration à l'actif de la commune, il convient de régulariser cette situation en effectuant les opérations suivantes :

Titre d'ordre budgétaire au compte 2031-041 pour 1111 €

Mandat d'ordre budgétaire au compte 21312-041 pour 1111 €

2. **Compte 1346** : Participation pour voie et réseaux : il convient de rajouter 3400 € en recette d'investissement.
3. **DETR 2022** : dans le cadre de la rénovation thermique de l'école, **opération N°252**, une subvention de l'Etat au titre de la DETR année 2022 est accordée pour 21 072 € (sur un montant HT de travaux de 42 143.80 €). Cette somme sera imputée en recette d'investissement compte 1341.
4. **Toilettes publiques opération N° 245** : intégration des travaux (sans incidence sur le budget global) :
Compte 2313 : - 27 600
Compte 21318 : + 27 600

--- Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les mouvements budgétaires suivants pour la section d'investissement du budget général :

RECETTES : 25 583			DEPENSES : 25 583		
COMPTES	Opérations	MONTANTS	COMPTES	Opération	MONTANTS
2031-041	N°209	1 111 €	21312-041	N°209	1 111 €
1346	OPFI	3400 €	020	Dépenses imprévues	3400 €
1341	N°252	21 072	2313	N°252	21 072
			Compte 2313 Compte 21318	N°245	- 27 600 + 27 600

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
René AVINENS




Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-Z du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Envoyé en préfecture le 02/06/2022
Reçu en préfecture le 02/06/2022
Affiché le
ID : 004-210400131-20220525-202222COMPTABG-DE

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*